



l'employeur peut -il nous imposer la periode nos congés

Par **lilie54**, le **02/11/2009 à 10:42**

Bonjour,

Je vous explique ma situation.

Je suis en cdd, depuis 12 mois et il me reste 1 moi a faire chez eux, a l'heure actuel j'ai 23 jours de congés a prendre chez eux donc, je voulais les posés en fin de contrat pour partir plutot et me pemettre de trouve un autre travail par la suite.

Donc je suis aller voir ma chef de service pour lui en parlée, elle ma dit que sa la déranger que je parte plutot et qu'elle aller reflechir comment elle aller posée mes congés. Qui veu dire qu'elle veut choisir la periode ou je doit posée mes jours? Es-ce qu'elle a le droit d'imposer quand je doit prendre mes congés ?

Merci de votre aide, j'attende avec impatience vos reactions et reponse

Par **Paul PERUISSET**, le **02/11/2009 à 16:28**

Pour prendre vos congés payés, vous devez obtenir l'accord de l'employeur. L'employeur est en droit de vous les refuser. Vous ne pouvez pas les lui imposer.